


**Ville de Saint-Honoré**

# **AVIS PUBLIC**

**AVIS PUBLIC EST PAR LES PRÉSENTES  
DONNÉ par le soussigné, que:**

Le rôle général de perception est déposé à mon bureau et qu'il sera procédé  
à l'envoi des comptes de taxes dans le délai imparti.

**DONNÉ à Saint-Honoré ce quinzième jour de janvier  
deux mille vingt-cinq.**



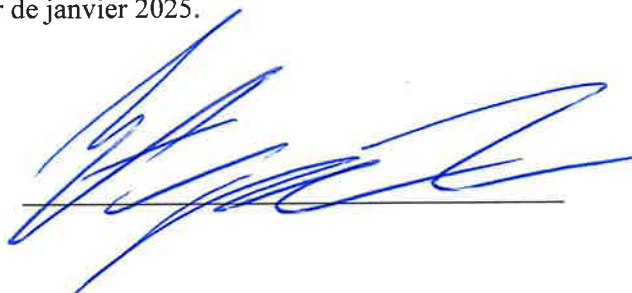
Stéphane Leclerc  
Directeur général et greffier-trésorier

---

## **CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Tel que prévu au règlement 740 adopté le 7 août 2017 par le conseil municipal de Saint-Honoré conformément à la Loi sur les cités et villes, article 345.1, je, Stéphane Leclerc, greffier-trésorier directeur général de la Ville de Saint-Honoré, certifie que j'ai affiché le présent avis public à l'édifice municipal et sur le site Internet de la ville, le 15 janvier 2025, entre 13h et 15h.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 15<sup>ième</sup> jour de janvier 2025.



Stéphane Leclerc